EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au CM:	11
Nombre de membres er	i
exercice	08
Nombre de membres	
présents	. 05
Nombre de membres qu	
ont pris part à la délib	
Date de la convocation	
25/08/2022	

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents: PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel.

Absente excusée représentée: TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges).

Absents excusés: BUMAT Vincent – LE MAGADURE Antoine.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet: TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant que le budget de l'eau est un budget annexe qui devrait s'équilibrer ;

Que des travaux importants d'entretien sont à prévoir ;

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs applicables à compter du 01/10/2022 comme suit :

Pour l'ensemble des abonnés au réseau d'eau potable y compris la commune de Pelleautier :

- La partie fixe mensuelle appliquée à chaque logement (art L2224-12-4 du code de la santé publique) est portée à 5,25 € par mois (63 € par an) ;
- Le coût du volume consommé est porté à 0.74 € le m3;

Pour les abonnés au réseau d'assainissement collectif:

- La partie fixe mensuelle appliquée à chaque logement est portée à 3.75 € par mois (45 € par an);
- Le coût du volume consommé est porté à 1,10 € le m3 ;

Les exploitations agricoles bénéficieront d'un compteur vert pour l'alimentation des bêtes, qui n'aura pas d'abonnement au réseau d'eau potable et ne sera pas soumis à la facturation d'assainissement. Seul le volume consommé sera soumis au tarif d'eau consommée d'eau potable soit 0.74 € le m3.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0 Abstention : 0 Ont voté pour : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220916-delib472022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Copie certifiée conforme. Le Maire, Robert PAUCHON